



## **CHARTE DU BOURSIER DU CERCLE RICHARD WAGNER RIVE DROITE**

Les soussignés :

Le « Cercle Richard Wagner Rive Droite », Association régie par la loi de 1901 dont le siège social est sis à La Gaude 216 route de Saint Jeannet 06610, représentée par son président en exercice Monsieur Yves Courmes.

Ci-dessous conventionnellement désigné CRWRD de première part,

Le Boursier :

Ci-dessous conventionnellement désigné le boursier de seconde part

EXPOSENT :

L'Association internationale des cercles Richard Wagner (RWVI) regroupe des cercles existant dans le monde entier. Le but de l'Association est de susciter l'intérêt pour l'œuvre de Richard Wagner et d'en approfondir la compréhension, d'encourager les nouveaux talents artistiques, de soutenir la Fondation des bourses Richard Wagner, créée à l'instigation de Richard Wagner, de soutenir le Festival de Bayreuth et d'encourager la coopération internationale.

En 1882 fut créée à Bayreuth La fondation de la « Richard-Wagner-Stipendienstiftung » (Fondation des boursiers Richard Wagner) par Friedrich von Schoen, qui gère aujourd'hui les bourses attribuées à de jeunes talents.

La bourse est attribuée à de jeunes artistes manifestant des dons prometteurs : chanteurs, musiciens ou autres artistes du théâtre lyrique qui forment une génération montante pouvant prétendre à se produire sur la scène et dans l'orchestre du Festival de Bayreuth.

Les Cercles des différents pays qui subventionnent la Fondation des bourses Richard Wagner permettent ainsi à de jeunes artistes d'obtenir une bourse pour se rendre à Bayreuth.

Aujourd'hui, près de la moitié des boursiers viennent de l'étranger, soit d'une quarantaine de pays.

### Quelques boursiers devenus célèbres

- Gerd Albrecht
- Hildegard Behrens
- Julia Borchert
- Benjamin Bruns
- Franz Crass
- Katarina Dalayman
- Diana Damrau
- Helga Dernesch
- Markus Eiche
- Christoph Eschenbach
- Mihoko Fujimura
- Günther Groissböck
- Carola Guber
- Mirella Hagen
- Franz Hawlata
- Klaus Hirte
- Peter Hofmann
- Heinrich Hollreiser
- Kasper Holten
- Gundula Janowitz
- Thomas Jesatko
- Manfred Jung
- Anja Kampe
- Jonas Kaufmann
- Michaela Kaune
- Mario Klein
- Axel Kober
- Wolfgang Koch
- Petra Lang
- Catarina Ligendza
- Ralf Lukas
- Hillevi Martinpelto
- Christoph Ulrich Meier
- Waltraud Meier
- Ricarda Merbeth
- Kurt Moll
- Sonja Mühleck
- Judit Nemeth
- Allison Oakes
- Helmut Pampuch
- Alexandra Petersamer
- Birgit Remmert
- Dorothea Röschmann
- Detlef Roth
- Julia Rutigliano
- Roberto Sacca
- Franz-Josef Selig
- Manfred Schenk
- Andreas Schmidt
- Wolfgang Schmidt
- Peter Schneider
- Robert Schunk
- Michaela Schuster
- Daniela Sindram
- Doris Soffel
- Hans Sotin
- Elisabeth Strid
- Bryn Terfel
- Iréne Theorin
- Christian Thielemann
- Christian Tschelebiev
- Juha Uusitalo
- Violeta Urmana
- Stefan Vinke
- Michael Volle
- Okka von der Damerau
- Yvonne Wiedstruck
- Sebastian Weigle
- Ortrun Wenkel
- Erwin Wohlfarth
- Rainer Zaun
- Hans Zender
- Georg Zeppenfeld
- Ruth Ziesak

Le CRWRD participe activement à cette mission. Il récompense régulièrement des boursiers entendus lors de concours musicaux, proposés par des professionnels (directeur d'opéras, de conservatoire, d'écoles de musique) ou découverts par des adhérents du Cercle.

Le CRWRD accorde un nombre important d'avantages à ses boursiers en qui il place toute sa confiance. Le maintien de cette confiance suppose de la part des boursiers le respect d'un certain nombre de règles de conduite.

Les boursiers sélectionnés ont des droits, mais également des obligations.

La présente charte a pour but de préciser les obligations et les droits du Cercle Richard Wagner Rive Droite et du Boursier.

## **CECI EXPOSE LES SOUSSIGNES ARRETENT ET CONVIENNENT CE QUI SUIT**

### **Article 1**

Mr XXXX est désigné comme boursier par le CRWRD pour l'année

### **Article 2**

Le boursier bénéficiera de la prise en charge:

- des frais d'inscriptions
- de l'hébergement à Bayreuth
- des frais de transports aller et retour.

Ces frais seront intégralement assumés par le CRWRD.

### **Article 3**

Le boursier s'engage formellement à :

- Mentionner le CRWRD sur son site Web, ainsi que l'attribution de la bourse.
- Préparer un témoignage audio-visuel ou autre significatif sur son séjour.
- Garder des contacts réguliers avec le CRWRD au choix par : Mail ou/et Live Messenger ou/et Blog ou/et You Tube ou autre site de vidéo en ligne.
- Contribuer à au moins une des actions du Cercle, concert ou conférence pendant l'année ou la bourse est attribuée.
- Être ambassadeur du CRWRD.
- Autoriser le CRWRD à faire usage de son nom, de photographies le représentant lors de ses activités dans le cadre de sa bourse.
- Assister aux manifestations prévues à Bayreuth aux dates qui lui seront communiquées avant le 31 janvier de l'année de réalisation de la bourse.

### **Article 4**

Si le boursier n'est pas disponible pour aller à Bayreuth il doit en informer le Président du CRWRD avant le 31 mars de l'année de réalisation de la bourse, faute de quoi il devra rembourser au CRWRD l'intégralité des frais engagés par ce dernier. Par ailleurs si le boursier s'avère défaillant, il ne pourra faire état du titre de « Boursier du CRWRD. » Le boursier déclare expressément avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et s'engage à les respecter, sous peine de perdre le bénéfice de sa bourse.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Le Boursier**

**Le Président du CRWRD : Yves Courmes.**

Signature précédée de la mention Lu et Approuvé